

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022**

Date de convocation : 28 novembre 2022

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9

Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Evelyne HUROT, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Bruno CARLIER (avec pouvoir donné à Emmanuel DEMOUGE), Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Antoine FORGAR), Jean GOUVERNEUR (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Linda GUITTET (avec pouvoir donné à Karine MAUREY), Anne LANGARD (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 9
Membres représentés : 4

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Dominique CHAMBON

OBJET : PLAN DE SOBRIETE – SIGNATURE DE LA CHARGE D'ENGAGEMENT ECOWATT

La crise climatique est au cœur de toutes les préoccupations. A la crise climatique s'ajoutent une situation géopolitique et un contexte énergétique nous obligeant à avoir une approche différente de la dépendance énergétique et des modes de consommation.

Depuis plusieurs années, la commune de Fontaine-sous-Préaux, sans attendre les prises de conscience pour agir, a déployé une série d'objectifs visant la neutralité carbone, et pour consommer toujours moins et mieux en énergie. Tous les candélabres sur voiries sont équipés d'ampoules LED, l'éclairage public est totalement coupé de 23h30 à 05h00, certains points lumineux dont l'utilité n'était pas justifiée ont été supprimés, deux contrats de gaz vont être résiliés prochainement, des travaux de rénovation énergétiques sont en cours à la mairie et à la maison communale, l'isolation et l'installation de pompes à chaleur devraient permettre de diviser par 2 la facture énergétique.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal la signature de la charte d'engagement EcoWatt jointe en annexe. Ce dispositif, porté par RTE et l'ADEME, est un dispositif citoyen qui permet aux Français d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la charte d'engagement EcoWatt avec RTE.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.





PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX
PLACE DE LA REPUBLIQUE
76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX

DATE ENVOI : 05/12/2022

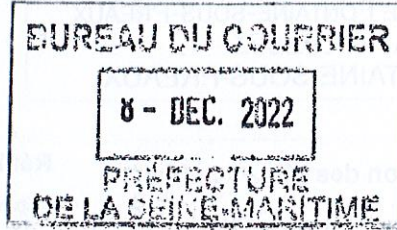
| Désignation des pièces : objet | Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date) | Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité |
|---|---|--|
| Demande de subvention au titre du FAA fonctionnement 2022 auprès de la MRN | Délibération n° 2022/28 | |
| Subvention au Club Claire Fontaine | Délibération n° 2022/29 | |
| Subvention au Chœur Harmonia de Bihorel | Délibération n° 2022/30 | |
| Restructuration de la mairie, restructuration de l'annexe de la mairie et requalification de la Place de la République - Attribution du marché de travaux suite à la reconsultation pour le lot 03 « gros œuvre » | Délibération n° 2022/31 | |
| Restructuration de la mairie, restructuration de l'annexe de la mairie et requalification de la Place de la République - Attribution du marché de travaux suite à la reconsultation pour le lot 07 « enduits sur façades » | Délibération n° 2022/32 | |
| Restructuration de la mairie, restructuration de l'annexe de la mairie et requalification de la Place de la République – Avenants aux marchés de travaux | Délibération n° 2022/33 | |
| Restauration de l'église – Attribution des marchés de travaux | Délibération n° 2022/34 | |
| Convention-cadre d'adhésion aux missions optionnelles du CDG 76 | Délibération n° 2022/35 | |
| Convention d'adhésion au Pôle Santé / Prévention du CDG 76 | Délibération n° 2022/36 | |
| Nomination d'un correspondant incendie et secours | Délibération n° 2022/37 | |

| | | |
|---|-------------------------|--|
| Désignation d'un référent « Plan intercommunal de sauvegarde » auprès de la MRN | Délibération n° 2022/38 | |
| Plan de sobriété – signature de la charte d'engagement Ecowatt | Délibération n° 2022/39 | |
| Vœu relatif à l'indexation de la DGF sur l'inflation | Délibération n° 2022/40 | |
| Vœu de soutien au projet de Service Express Métropolitain | Délibération n° 2022/41 | |

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :



*** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**